

MASTER MENTION SANTÉ PUBLIQUE DIPLÔME D'ETAT INFIRMIER EN PRATIQUES AVANCÉES PARCOURS PSYCHIATRIE ET SANTÉ MENTALE (FC)

RÉSUMÉ DE LA FORMATION

Type de diplôme : Master (LMD)

Domaine : Sciences, Technologies, Santé

Mention : SANTÉ PUBLIQUE

Parcours type(s) :

* Psychiatrie et santé mentale

Niveau d'étude visé : BAC +5

Composante :

UFR de santé, médecine et biologie humaine

Public cible :

* Demandeur d'emploi

* Salarié - Profession libérale

Formation continue

Validation des Acquis de l'Expérience : Oui

Présentation

L'infirmier en pratique avancée (IPA) dispose de compétences élargies par rapport à celles de l'infirmier diplômé d'Etat. Il participe à la prise en charge globale des patients dont le suivi lui est confié par un médecin. La conduite diagnostique et les choix thérapeutiques sont définis par le médecin.

L'IPA apporte son expertise et participe en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à l'organisation des parcours entre les soins de premier recours, les médecins spécialistes de premier ou deuxième recours et les établissements et services de santé ou médico-sociaux. L'IPA intervient dans le respect du parcours de soins du patient coordonné par un médecin traitant.

Compétences attestées :

La formation d'IPA (qualifiante) est organisée autour d'une 1ère année de tronc commun permettant de poser les bases de l'exercice infirmier en pratique avancée et d'une seconde année centrée sur les enseignements en lien avec la mention choisie.

Il s'agit d'une formation universitaire de grade Master qui s'inscrit dans un parcours licence-master et donne la possibilité de poursuivre vers une formation doctorale.

Objectifs

La formation proposée par l'Université Sorbonne Paris Nord et l'IFITS permettra aux infirmiers de pratique avancée de développer une expertise afin d'enrichir la collaboration interdisciplinaire avec l'ensemble des acteurs du parcours de santé au service des usagers. La formation universitaire conduit au DE Infirmier en Pratiques Avancées.

Deux mentions sont proposées en deuxième année à l'Université Sorbonne Paris Nord :

- Les pathologies chroniques stabilisées et les polyopathologies courantes en soins primaires ;
- La psychiatrie et santé mentale.

Compétences visées

Liste des activités visées par le diplôme d'Etat d'IPA :

- Observation, recueil et interprétation des données dans le cadre du suivi médical d'un patient dans son domaine d'intervention,
- Prescriptions, renouvellement de prescriptions et réalisation d'actes techniques dans le cadre du suivi d'un patient dans son domaine d'intervention,
- Conception, mise en œuvre et évaluation d'actions de prévention et d'éducation thérapeutique,

EN BREF

Durée : 2 ans

Rythme de la formation : Alternance

Précision du rythme :

12 semaines de 5 jours en M1 plus 2 mois de stage.

7 semaines de 5 jours en M2 plus 4 mois de stage.

crédits ECTS : 120

Langue d'enseignement : Français

Capacité d'accueil : 30 pour la première année commune puis 20 par M2

INFOS PRATIQUES

Lieu(x) de la formation :
Bobigny

PARTENARIATS

Etablissement(s) partenaire(s) :

Laboratoire(s) partenaire(s) :

EN SAVOIR +

Sites web :

- Participation à l'organisation du parcours de soins et de santé du patient,
- Mise en œuvre d'actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles,
- Contribution à des études et des travaux de recherche,
- Conduit au diplôme d'état en pratique avancée.

Lien vers le site du LEPS

Liste des compétences évaluées :

- 1 Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées,
- 2 Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé,
- 3 Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique,
- 4 Organiser les parcours de soin et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés,
- 5 Mettre en place et conduire des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles en exerçant un leadership clinique,
- 6 Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques.

Les activités et les compétences sont déclinées pour chacun des domaines d'intervention précédemment cités.

Organisation

Le diplôme repose sur une pédagogie mixte, utilisant présentiel et distanciel.

Le Master IPA, organisé sur deux années M1 et M2, est composé de quatre semestres. Le M1, organisé en deux semestres S1 et S2, a pour objectif la préparation des étudiants au socle de base des connaissances attendues du futur IPA. Le M2 organisé lui aussi en 2 semestres S3 et S4, est consacré à une spécialisation dans le parcours choisi par l'apprenant (pathologies chroniques stabilisées ou psychiatrie santé mentale). Les méthodes pédagogiques permettent l'acquisition progressive de compétences par résolution de problèmes de complexité croissante au fil des 2 années. Une place importante est accordée aux stages pour une mise en œuvre réflexive des compétences acquises en situation réelle de pratique sous la responsabilité d'un double tutorat clinique et académique.

Le modèle proposé par l'USPN a souhaité s'adosser à un modèle pédagogique innovant qui concourt à l'émergence d'une nouvelle profession.

Dans l'objectif de concevoir une approche pédagogique ancrée dans les Sciences infirmières, le dispositif pédagogique s'adosse aux quatre concepts fondamentaux de la discipline (Girard, 2011) :

- La personne,
- La santé,
- L'environnement,
- Le soin.

En lien avec les théories humanistes sur lesquelles s'adosent ces concepts, cinq principes pédagogiques fondent l'organisation du Master IPA mise en œuvre au sein de l'USPN et de l'IFITS :

- Une approche par compétences,
- Une pédagogie fondée sur l'apprentissage par situations problèmes et selon une planification en spirale,
- La « Perspective patient »,

- La co-construction,
- L'adossé à un master Recherche et Innovation en Soins.

Nous nous appuyons également sur une des outils pédagogiques innovants, tels que le blended learning et la simulation.

Lieux de formation :

M1 : USPN – campus de Bobigny

M2 pathologies stabilisées : USPN – campus de Bobigny

M2 psychiatrie santé mentale : Neuilly sur Marne (campus IFITS)

Stage

Obligatoire (2 mois la première année, 4 mois la seconde.)

Contrôle des connaissances

Plusieurs modalités d'évaluation sont prévues. Elles correspondent à la double exigence de l'évaluation académique et de l'évaluation de nature professionnelle :

- * Examen sur table visant à montrer la capacité de l'étudiant à exposer (une connaissance, un point de vue, un scénario, un argumentaire) dans un temps déterminé.
- * Travail individuel visant à évaluer la capacité de l'étudiant à réaliser seul un travail d'application (plan, organisation, schéma).
- * Travail collectif visant à faire atteindre par les étudiants une performance collective (enquête, modélisation...).
- * Rédaction de fiches de lecture/note de synthèse à partir d'ouvrages ou d'articles.

Par ailleurs, l'ingénierie de l'évaluation s'appuie sur l'analyse de la littérature en docimologie et docimastique. C'est ainsi que l'utilisation de nouvelles techniques d'évaluation viendra compléter celles préconisées dans les textes officiels pour l'accréditation par le ministère. Pour exemple, l'évaluation des compétences cliniques des IPAs fera appel aux ECOS, technique largement recommandée dans d'autres secteurs des formations en santé (en particulier la formation des étudiants en médecine).

A ces modalités s'ajoutent :

- * L'évaluation du rapport de stage en première et 2ème années.
- * L'évaluation du mémoire, présenté sous la forme d'un article ou d'un protocole de recherche, soutenu devant un jury sur une durée d'une heure (vingt minutes de présentation ; une demi heure de réponse aux questions des membres du jury ; dix minutes pour la délibération du jury).

L'ensemble de la validation des UE de chaque année du Master équivaut à 60 ECTS (120 ECTS pour les 2 années).

Tutorat

Oui

Aménagements particuliers

Entrées directes en 2de année via VAE selon le parcours de l'étudiant.

Programme

Moyenne générale

- Semestre 1
 - Sciences infirmières et pratique avancée
 - Clinique
 - Responsabilité, éthique, législation, déontologie
 - Anglais médical
 - Méthodes de travail

- Semestre 2
 - Clinique (2ème semestre)
 - Santé publique
 - Formation et analyse des pratiques professionnelles
 - Recherche
 - Stage

Moyenne générale

- Semestre 3
 - Recherche
 - Langue vivante
 - Bases fondamentales PSM
 - Clinique PSM
 - Parcours de santé PSM

- Semestre 4
 - Stage
 - Mémoire

Conditions d'admission

En M1 :

Peuvent prétendre à la première année de formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée les candidats justifiant soit du diplôme d'Etat d'infirmier ou d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné aux articles L. 4311-3 ou L. 4311-12 du code de la santé publique leur permettant d'exercer la profession d'infirmier, soit d'un diplôme ou d'une autorisation d'exercice délivrée par l'autorité compétente en application de l'article L. 4311-4 du code de la santé publique.

Cependant, l'exercice en tant qu'IPA est réservé aux personnes ayant exercé au moins pendant 3 années en équivalence temps plein en tant qu'IDE.

L'exercice en qualité d'IPA, quelle que soit la mention, nécessite trois ans d'exercice en qualité d'infirmier en soins généraux.

Pré-requis nécessaires

Diplôme d'Etat d'infirmier

Sont autorisés à s'inscrire

Infirmiers

Demandeurs d'emploi

Professions libérales

Salariés

Modalités de candidature

Prévoir une ouverture des candidature courant mars pour un début de formation en septembre de l'année scolaire suivante.

La sélection des candidats se fait sur dossier d'admissibilité et sur entretien d'admission via le site <https://ecandidat.univ-paris13.fr/ecandidat/#!accueilView>

En M2 :

Poursuite d'études suite à un DE1.

Demande d'entrée directe en M2 accessible pour les IPA souhaitant changer d'orientation.

À noter que les infirmiers DE du secteur psychiatrique (ISP) ne peuvent accéder à la formation qu'en vue d'obtenir le diplôme d'Etat en pratique avancée avec la mention « psychiatrie et santé mentale ».

L'entrée en M2, pour les candidats non titulaires du M1, est soumise à un processus de sélection permettant d'évaluer l'acquisition des compétences relatives aux M1. Cela se fera sur le principe de la Validation des Acquis Professionnels (VAP).

Pour cela, le candidat devra:

1- Remplir le dossier de candidature (sur le portail e-candidat <https://ecandidat.univ-paris13.fr/ecandidat/#!accueilView>). Le CV et la lettre de motivation devront mettre l'accent sur : ses productions écrites, s'il en a, son projet professionnel et les modalités de financement de sa formation

2- Participer à un entretien individuel. L'entretien permet de valider le projet professionnel poursuivi et les modalités de financement de la formation.

L'entrée en M2 semestre 3 est soumise à un processus de sélection permettant d'évaluer l'acquisition des compétences relatives aux semestres 1 et 2 du M1.

Pour cela, le candidat devra:

1- Remplir le dossier de candidature (sur le portail e-candidat) en mettant l'accent sur une lettre de motivation et et CV faisant état : de son projet professionnel, des modalités de financement de sa formation, des exemples de productions écrites éventuelles ;

2- Participer à un entretien individuel. Il permet de valider le projet professionnel poursuivi par le candidat et les modalités de financement. Il précise les éventuels enseignements du M1 (semestre 1/ semestre 2) à compléter en fonction des besoins identifiés

Droits de scolarité

Droits de formation annuel :

Tarif 1 : 5000 euros (financement institutionnel)

Tarif 2 : 3500 euros (financement individuel)

Droits de scolarité:

Tarifs fixés selon arrêté ministériel.

(Les droits de scolarité sont d'environ 250€)

l'Agence régionale de santé d'Île-de-France soutient le déploiement des IPA par la formation dispensée dans les universités accréditées, pour la rentrée universitaire 2022.

Dans ce cadre, un appel à candidature est ouvert. Vous trouverez les informations sur ce dispositif à partir du lien suivant : <https://www.iledefrance.paps.sante.fr/devenir-infirmiere-en-pratique-avancee>

Poursuite d'études

Possibilité de poursuite d'études en formation doctorale.

Insertion professionnelle

L'infirmier en pratique avancée peut exercer en ambulatoire :

- Au sein d'une équipe de soins primaires coordonnée par le médecin (ex maison ou centre de santé),
- En assistance d'un médecin spécialiste, hors soins primaires,
- En établissement de santé ou médico-social,
- En libéral.

L'IPA peut exercer également en établissement de santé, en établissement médico-social ou dans un hôpital des armées, au sein d'une équipe de soins coordonnée par un médecin.

Type d'emplois accessibles :

Le diplôme d'Etat permet d'exercer la profession d'infirmier en pratique avancée dans le domaine d'intervention correspondant à la mention obtenue :

- Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires ;
- Psychiatrie santé mentale.

Passerelles et réorientation

Après le M1, l'étudiant confirme son choix de domaine d'intervention.

Contact(s) administratif(s)

Aurore Margat

 aurore.margat@univ-paris13.fr

Contact(s) administratif(s)

Juliette EPKE

Tel. 0148388523

 juliette.ekpe@univ-paris13.fr

Contact(s) administratif(s)

Service Valorisation, Orientation et Insertion professionnelle de l'Étudiant (Campus de Bobigny)

Tel. 01 48 38 88 38

 orientationbobigny.voie@univ-paris13.fr

Site Internet VOIE

